

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2023/076

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 13/11/2023

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
09/11/2023 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point8), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Sébastien COUDRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

Rapporteur : Patrice MOUTON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention accordée aux enfants habitant Franois pour les voyages scolaires des collèves et lycées.

Il est proposé d'attribuer une somme de 40€ par année scolaire et par enfant participant à un voyage scolaire d'au moins 4 jours.

Cette subvention sera accordée aux enfants dont les parents en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution d'une subvention de 40€ par an et par enfant participant à un voyage scolaire en collège ou lycée et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, le 13 novembre 2023

**Le Maire,
Émile BOURGEOIS.**

